



---

**Vingt et unième session**  
Kingston (Jamaïque)  
13-24 juillet 2015

## **Décision du Conseil concernant une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques présentée par China Minmetals Corporation**

*Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,*

*Agissant sur la recommandation de la Commission juridique et technique,*

*Notant que le 8 août 2014, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone<sup>1</sup>, China Minmetals Corporation, parrainée par la République populaire de Chine<sup>2</sup>, a présenté au Secrétaire général de l'Autorité une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques,*

*Rappelant qu'aux termes du paragraphe 6 a) de la section 1 de l'annexe à l'Accord concernant l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982<sup>3</sup>, une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration est étudiée conformément aux dispositions de la Convention, y compris son annexe III, et de l'Accord,*

*Rappelant également que, conformément au paragraphe 3 de l'article 153 de la Convention<sup>4</sup> et au paragraphe 6 b) de la section 1 de l'annexe à l'Accord, le plan de travail relatif à l'exploration revêt la forme d'un contrat conclu entre l'Autorité et le demandeur,*

*Prenant note de l'avis consultatif rendu le 1<sup>er</sup> février 2011 par la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer,*

1. *Prend acte* du rapport et des recommandations de la Commission juridique et technique concernant la demande d'approbation d'un plan de travail

---

<sup>1</sup> ISBA/19/C/17, annexe.

<sup>2</sup> ISBA.21/LTC/5.

<sup>3</sup> Résolution 48/263 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.



relatif à l'exploration de nodules polymétalliques présentée par China Minmetals Corporation dont le Conseil a été saisi<sup>5</sup>, notamment des paragraphes 29 à 32 du rapport;

2. *Approuve* le plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques présenté par China Minmetals Corporation;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Autorité de donner au plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques la forme d'un contrat entre l'Autorité et China Minmetals Corporation, conformément au Règlement.

*208<sup>e</sup> séance  
20 juillet 2015*

---

<sup>5</sup> ISBA/21/C/2.